

## 10?

## Le nouveau congé paternité

## EN DIX QUESTIONS

Le 27 septembre 2020, le peuple a dit un net oui à l'introduction d'un congé paternité au 1<sup>er</sup> janvier de cette année. En modifiant la Loi sur les allocations pour perte de gain (LAPG), la Suisse fait, enfin, un pas vers les papas. *Catherine Amiguet*

## 1 Quelle est la durée du congé paternité?

Les papas pourront, désormais, avoir deux semaines «off» pour la naissance de leur bébé, qui peuvent être prises en bloc ou en dix journées séparées.

## 2 Dois-je les prendre directement après la naissance?

Pas forcément: vous disposez d'un délai de six mois suivant la naissance pour prendre votre congé, faute de quoi il sera perdu. Les dates exactes doivent être convenues avec l'employeur.

## 3 Quel sera mon salaire pendant cette période?

Votre salaire sera remplacé par une allocation journalière, qui suit les mêmes règles que pour les mamans: 80% du revenu, mais, au maximum, 196 fr. par jour. Bien sûr, les entreprises sont libres de prévoir des conditions plus généreuses!

## 4 Mon bébé est né le 28 décembre 2020, y ai-je droit?

Non, juste pas! La modification de la loi n'a pas d'effet rétroactif. Ainsi, seuls les enfants nés depuis minuit, le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, donnent droit au congé.



## 5 N'étant pas marié, je n'ai pas encore reconnu mon bébé à l'état civil. Puis-je bénéficier du congé?

Oui, mais vous devrez avoir reconnu officiellement votre enfant dans les six mois suivant sa naissance pour être considéré comme un ayant droit par la LAPG.

## 6 Nous allons adopter un enfant, ce congé me sera-t-il accordé?

Non, la modification de la loi ne vise pas le papa qui adopte. Toutefois, quelques cantons ont légiféré à ce sujet et proposent de tels congés à leurs collaborateurs, tout comme certaines conventions collectives de travail.

## 7 Une grosse grippe m'a mis au tapis pendant mes deux semaines de congé, qu'advient-il des jours perdus?

Tout comme pour la mère qui tombe malade ou qui a un accident pendant son congé maternité, les jours ne sont pas récupérables. Le congé se terminera à la date prévue.

## 8 Puis-je exiger de prolonger le congé en prenant mes vacances?

Vous pouvez demander à votre chef, mais il n'est pas tenu d'accepter. En effet, les vacances doivent, si possible, être organisées d'un commun accord entre l'employé et son supérieur. Si vous ne trouvez pas d'arrangement, c'est lui qui aura le dernier mot.

## 9 Mon entreprise offrait déjà une semaine pour la naissance d'un enfant. Est-ce que les jours se cumulent?

Non, ce nouveau congé remplace celui qui est prévu par votre contrat de travail. En revanche, si votre entreprise vous offrait des conditions plus favorables, par exemple trois semaines, ce sont ces dernières qui devraient continuer à s'appliquer.

## 10 Je suis au chômage. Le droit au congé s'applique-t-il pour moi?

Tout à fait! En lieu et place de vos indemnités habituelles, vous recevrez ces allocations pour perte de gain spécifiques. Durant cette période, vous n'aurez pas à chercher du travail ni à vous rendre disponible.